

Belgium-Pont-à-Celles: Architectural, construction, engineering and inspection services

OJ S 160/2013 20/08/2013

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Commune de Pont-à-Celles

Postal address: Place communale 22

Town: Pont-à-Celles

Postal code: 6230

Country: Belgium

Contact person: Bureau technique

For the attention of: Philippe Vleminckx

E-mail: cadredevie@pontacelles.be

Telephone: +32 71849061

Additional information can be obtained from:

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

General public services

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Luttre: l'Arsenal, phase 1: désignation d'une équipe auteur de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux pour la création d'un espace culturel.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 12: Architectural services; engineering services and integrated engineering services; urban planning and landscape engineering services; related scientific and technical consulting services; technical testing and analysis services

Main site or place of performance: Bâtiment situé à Luttre à front de rue de l'Arsenal à l'extrême gauche du site.

NUTS code BE322 Arr. Charleroi

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Marché par procédure négociée avec publicité européenne destiné à désigner une équipe auteur de projet en vue de d'aménager en espace culturel un bâtiment d'environ 1 000 m² situé à front de la rue de l'Arsenal qui a déjà vu son enveloppe extérieure (façade et toiture) complètement restaurée et rénovée en 2005.

L'état des lieux des besoins, réalisé avec l'aide d'acteurs culturels dans le cadre du programme communal de développement rural (PCDR), a permis d'identifier les besoins généraux que le programme devrait comporter, et notamment:

- une salle de spectacle polyvalente d'une capacité de 200 à 300 places, avec gradins amovibles, permettant d'accueillir des pièces de théâtre mais aussi des concerts ou des spectacles de danse,
- un/des espace(s) d'exposition,
- des coulisses et locaux techniques permettant le bon fonctionnement de la salle de spectacle (régie, réserve, locaux de stockage des décors.),
- des loges,
- un/des bureau(x) pour le(s) gestionnaire(s) de la salle,
- un quai de déchargement permettant de livrer le matériel destiné aux différents spectacles,
- des vestiaires et une cafétéria,
- des sanitaires et un local d'entretien.

II.1.6. CPV code(s)

71000000 Architectural, construction, engineering and inspection services - FG25

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: yes

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Les compétences requises pour ce marché sont: la scénographie, l'architecture, la stabilité, les techniques spéciales, l'acoustique, l'électro-acoustique, le design mobilier, le design signalétique intérieur, les études PEB. La prestation du coordinateur sécurité santé ne fait pas l'objet de la présente mission.

Lors du dépôt de l'offre, il sera également demandé aux équipes de faire une proposition de collaboration avec un artiste (plasticien) pour l'intégration d'une oeuvre d'art, en application du décret du 10.5.1984 relatif à l'intégration d'oeuvres d'art dans les bâtiments publics. Cette proposition sera à formuler au stade de l'attribution et il n'est donc pas requis des candidats qu'ils indiquent un artiste à ce stade-ci de la procédure. Le coût de l'oeuvre et les honoraires de l'artiste ne sont pas compris dans l'enveloppe budgétaire mentionnée plus loin.

Le budget est estimé, en première analyse, à 1 790 800 EUR, TVAC pour l'ensemble des travaux en ce compris notamment les parachèvements, équipements, revêtements, finitions complètes et honoraires non compris. Les honoraires sont calculés sur la base d'un

pourcentage forfaitaire, du montant total des travaux (décompte final).
Les honoraires constitueront un des critères d'attribution.

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Le cautionnement préalable n'est pas demandé. Le pouvoir adjudicateur considère avoir suffisamment de garanties via une assurance professionnelle quant à la bonne exécution du marché. De plus, dans la ventilation des paiements, 5 % sont libérables pour moitié à la réception provisoire et, pour l'autre moitié, à la réception définitive, ce qui constitue une garantie de même nature que le cautionnement.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Les modalités des articles 66 et 127 de l'A.R. du 14.1.2013.

Le pouvoir adjudicateur proposera le fractionnement des honoraires en tranches dans le cahier spécial des charges.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

La sous-traitance ou les associations momentanées de bureaux d'études et d'architecture sont admises. En cas d'association momentanée, les membres de celle-ci seront tenus de s'engager solidairement et de désigner celui d'entre eux qui les représentera vis-à-vis du pouvoir adjudicateur.

À l'exception des architectes, un opérateur économique peut faire partie de plusieurs équipes soumissionnaires en qualité de sous-traitant.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Causes d'exclusion obligatoires:

Ne sera pas sélectionné ou sera exclu de la participation du marché, à quelque stade que ce soit de la procédure, le soumissionnaire qui se trouve dans l'un des cas d'exclusion réglementaire mentionné à l'article 61 § 1er de l'AR du 15 juillet 2011.

Causes d'exclusion facultatives dans le chef du pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur se réserve de ne pas sélectionner ou d'exclure de la participation du marché, à quelque stade que ce soit de la procédure, le soumissionnaire qui se trouve dans l'un des cas d'exclusion réglementaire mentionné à l'article 61 § 2 de l'AR du 15 juillet 2011.

Documents à joindre à l'offre:

Le soumissionnaire joint à son offre les documents suivants (rédigés en langue française ou

accompagnés d'une traduction) nécessaires à l'examen des causes d'exclusions:

1. Une attestation de l'ONSS (attestant du fait que les déclarations trimestrielles ont été introduites jusqu'à l'avant-dernier trimestre civil écoulé par rapport à la date limite de réception des demandes de participation ou de réception des offres) dont il apparaît qu'il satisfait aux exigences des articles 61 § 2 5° et 62 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 OU pour les candidats-soumissionnaires étrangers tout document conforme aux dispositions des articles 61 § 2 5° et 62 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 attestant de la régularité de situation à l'égard des obligations sociales,
2. Un certificat récent (situation à la fin de la dernière période fiscale écoulée) délivré par le receveur des contributions dont il apparaît qu'il satisfait aux exigences des articles 61 § 2 6° et 63 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011,
3. Un certificat récent (situation à la fin de la dernière période fiscale écoulée) délivré par le receveur du bureau de TVA compétent dont il apparaît qu'il satisfait aux exigences des articles 61 § 2 6° et 63 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011,
4. Un extrait du casier judiciaire récent (maximum 6 mois). Le casier judiciaire des personnes morales (sociétés) est à demander au Service du casier judiciaire central.
 - par courrier à l'adresse: SPF Justice – DG organisation judiciaire – casier judiciaire central – 115 boulevard de Waterloo, 1000 Bruxelles,
 - par fax au numéro +32 25522782,
 - par e-mail à cjc-csr@just.fgov.be

Pour de plus amples informations tel. au +32 25522747 (fr) ou +32 25522748 (nl).

5. Une déclaration récente (maximum 6 mois) délivrée par le greffier en chef du Tribunal de commerce compétent dont il résulte que le soumissionnaire ne se trouve pas dans l'une des situations de l'article 61 § 2, 1°, 2° de l'arrêté royal du 15 juillet 2011.

Lorsque la candidature est remise par une association composée de plusieurs personnes distinctes, morales ou physiques, la situation personnelle (absence de causes d'exclusion) de chacun des membres sera examinée suivant les dispositions de l'article 66 de l'AR du 15 juillet 2011. Chaque membre est dès lors tenu de produire les documents exigés sur ce point.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Conformément à l'article 67 § 1er 1° de l'AR du 15 juillet 2011, le candidat joindra à son dossier de candidature la preuve de la souscription à une assurance de responsabilité professionnelle auprès d'un organisme assureur présentant toutes les garanties de faisabilité.

Ce document doit être fourni pour tous les opérateurs économiques spécialisés dans les différents services relatifs à la mission avec lesquels le candidat envisage de travailler, qu'il s'agisse de partenaires de l'association momentanée ou de sous-traitants.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Le candidat devra fournir: conformément à l'article 72 3° de l'AR du 15 juillet 2011:

- (1) Une liste définissant le rôle de chaque partenaire dans l'équipe auteur de projet mise en place, avec la qualification professionnelle des différents membres (qu'il s'agisse de partenaires de l'association momentanée ou de sous-traitants), leurs compétences spécifiques ou formations complémentaires (une page A4),
- (2) Une note de maximum une page A4 où le candidat expliquera comment il a composé cette équipe, pourquoi il envisage de travailler, le cas échéant, en association et/ou avec ces sous-traitants, en quoi ils ont une vision commune des enjeux de ce type de projet, et en quoi ils se complètent (une page A4, maximum 4 000 signes).

Conformément à l'article 72 7° de l'AR du 15 juillet 2011:

- (3) Pour chaque opérateur économique, sous forme de simple liste, les principales missions pouvant constituer des références, construites ou non au cours des trois dernières années, avec leur date de réalisation, leur destinataire, le type de maîtrise d'oeuvre (association momentanée, sous-traitance, collaboration extérieure, etc.), leur montant et, le cas échéant, la liste des prix reçus et/ou des publications dont le travail a fait l'objet. Ces références doivent être classées par type de bâtiment (logements, bureaux, bâtiments publics, bâtiments culturels, etc.) ou type d'ouvrage d'art, et préciser s'il s'agit d'une rénovation ou d'une nouvelle construction, ainsi que le statut du projet (réalisé, en chantier, concours non remporté, etc.).
- (4) La présentation détaillée de trois références pertinentes (construites ou non) au cours des cinq dernières années. Ces 3 références seront issues des productions tous membres de l'équipe confondus. La présentation se fera uniquement à l'aide des documents suivants:
- photos et/ou dessins, plans, croquis (max. 4) permettant de juger la qualité des références présentées.
 - une note d'une demi-page (max. 2 000 signes, espaces compris) présentant le parti architectural du projet, les solutions techniques originales, le rôle du candidat, le statut du projet (réalisé, en chantier, concours non remporté, etc.), le budget et les moyens humains mis en oeuvre; si la référence a été construite, l'indication des montants de l'estimation, de l'adjudication et du décompte final, éventuellement accompagnée d'une note justificative, ainsi qu'une attestation de bonne exécution émanant du maître de l'ouvrage.
- (5) Une note expliquant ses motivations à présenter sa candidature pour le projet et justifiant que, par rapport aux enjeux et contraintes du projet, son savoir-faire, son efficacité et sa fiabilité sont adéquats (une page A4, maximum 2 000 signes espaces compris),
- (6) Un CD-ROM ou autre support informatique contenant les PDF en qualité d'impression des documents décrits aux points (1) à (5) de cette section. L'ensemble de ces documents doit permettre au maître de l'ouvrage de se rendre compte de la capacité de l'équipe à mener à bien le projet et de la nature de sa production.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: yes

Reference to the relevant law, regulation or administrative provision: L'exécution du service est réservée aux architectes, bureaux d'architecture, association d'architectes, détenteur d'un titre professionnel en Europe. La preuve de l'inscription à un ordre professionnel d'architectes ou leur agrément à exercer cette profession dans leur pays d'origine sera fournie. Les personnes morales ou physiques (qu'il s'agisse de partenaires d'une association momentanée ou de sous-traitants) sont tenues de mentionner les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du service.

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: yes

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Negotiated

Some candidates have already been selected (if appropriate under certain types of negotiated procedures) no

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

Envisaged minimum number 3: and Maximum number 5

Objective criteria for choosing the limited number of candidates: Négociée avec publicité (article 26 § 2 3° de la loi du 15 juin 2006).

La qualité d'une candidature sera évaluée par un Jury, sur base des documents réclamés. Dans le cadre de l'appréciation des critères, le respect des consignes du présent avis ainsi que la clarté du dossier de candidature seront également appréciés. Le pouvoir adjudicateur motivera son choix quant au nombre de candidats qu'il invite à présenter offre.

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

Recourse to staged procedure to gradually reduce the number of solutions to be discussed or tenders to be negotiated yes

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

5140 PAC salle culturelle.

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

20.9.2013 - 15:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

@Ref: 00729828/2013015104

(1) Le cahier spécial des charges régissant le marché sera envoyé uniquement aux candidats retenus;

(2) La procédure se déroule en 2 temps: 1) Sélection des candidats sur base du dossier de candidature; 2) Attribution du marché sur base des offres déposées et de leur défense orale;

(3) Le pouvoir adjudicateur sera assisté dans ces choix par un jury composé de membres tant intérieurs qu'extérieurs au pouvoir adjudicateur: représentants de la commune de Pont-à-Celles (architecte communal, echevin de la culture, echevin des travaux, chef de bureau technique, secrétaire communal), représentant du pouvoir subsidiant, représentant de la région Wallonne, 3 experts extérieurs;

(4) Chaque équipe auteur de projet sélectionnée ayant remis une offre complète et régulière conformément au cahier spécial des charges et l'ayant défendue devant le jury recevra un dédommagement forfaitaire de 3 000 EUR.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'État

Postal address: Rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

Internet address: <http://www.raadvst-consetat.be>

VI.4.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: Les recours ouverts aux candidats sont définis dans la loi du 17 juin 2013.

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Pouvoir adjudicateur

Postal address: Place communale 22

Town: Pont-à-Celles

Postal code: 6230

Country: Belgium

VI.5. Date of dispatch of this notice

16.8.2013